

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 31 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 31 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie ARIBAUD
Mme Barbara ATKINSON
M. Patrick BALLANGER
Mme Radia BAPTISTE
M. Bernard BARBEAU
M. Stéphane BERTIN
M. Cyril BLANCHARD
M. Grégoire CHAMBON
M. Patrice CLINQUART
M. Claude DESBATS
M. Christophe DUPRAT
M. Charles ELEGBEDE

Mme Catherine FROMENTIN
M. Michel GANGLOFF
Mme Isabelle GARROUSTE
Mme Sylvie GROISARD
Mme Marie-Noëlle HELLEBOID
M. Samuel HERCEK
Mme Christine LANG
M. Jean-Philippe MONMARTY
Mme Amélie REMY
M. Francis RIETHER
Mme Isabelle ROUCHON
M. Pascal ZERENI

Etaient représentés :

M. Flavien GARREAU représenté par M. Samuel HERCEK
Mme Isabelle MARTIN représentée par Mme Marie-Noëlle HELLEBOID
Mme Joëlle RONZEAUD représentée par Mme Sylvie GROISARD
M. Eric POUILLIAT représenté par M. Charles ELEGBEDE

Absente non représentée :

Mme Catherine ETCHEBER

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle ROUCHON

Date de la convocation : le lundi 24 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	24
Représentés :	4
Excusés :	0
Absents :	1
Votants :	28

Session ordinaire du Conseil Municipal du LUNDI 31 MARS 2025

N°	Ordre du jour	RAPPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	
	Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17/02/2025	Monsieur le Maire
	Ressources Humaines	
1	Recours au service de remplacement et renfort du CDG 33 – Renouvellement de la convention	M. Pascal ZERENI
	Jeunesse/Sport	
2	Tarifification des Vacances sportives (8-10 ans) du 22 au 25 avril 2025	M. Patrick BALLANGER
3	Tarifification de la session sports (10-14 ans) du 28 au 30 avril 2025	M. Patrick BALLANGER
4	Tarifification du mini-séjour Ados du 22 au 24 avril 2025	M. Samuel HERCEK
	Finances	
5	Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025	M. Francis RIETHER
6	Vote des taux communaux : impôts directs 2025	M. Francis RIETHER
7	Rénovation et agrandissement de la Salle Ronsard - Révision n°3 de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)	M. Francis RIETHER
8	Réhabilitation de l'Amphithéâtre de l'Espace Villepreux – Révision n°4 de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)	M. Francis RIETHER
9	Vote du Budget communal 2025	M. Francis RIETHER
10	Vote du Budget annexe 2025 de l'Espace Villepreux	M. Francis RIETHER
11	Vote du Budget annexe 2025 du Lotissement communal Le Clos des Genêts	M. Francis RIETHER
12	Décisions du Maire	
13	Annexes	Monsieur le Maire

**1 – Recours au service de remplacement et renfort du CDG33 – Renouvellement de la convention
(Rapporteur : M. Pascal ZERENI)**

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L452-30 et L452-44 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Considérant que la commune a déjà conventionné avec le Centre de Gestion de la Gironde du 20 janvier 2020 au 19 janvier 2025 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- de renouveler la convention afin de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ par 27 voix « POUR » (Monsieur le Maire membre du Conseil d'Administration du CDG33 se déporte et ne participe pas au vote).

**2 – Tarification des Vacances sportives (8-10 ans) du 22 au 25 avril 2025
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse et Sports propose du 22 au 25 avril des vacances sportives. Au programme, deux stages au choix sur quatre séances seront proposés : stage de parkour (art du déplacement) ou un stage de danse.

D'autres activités sportives collectives et de plein air (Bumball, sortie à vélo, sports d'opposition) seront proposées en complément. Enfin, une sortie Laser Game viendra clôturer cette semaine qui est prévue pour 16 jeunes âgés de 8 à 10 ans, encadrés par l'équipe d'animation et par des intervenants diplômés.

La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes de s'initier à de nouvelles disciplines sportives
- Favoriser la mixité du public par le choix de la programmation
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Flore GIAMONNA	Animateur	APPRENTIE BPJEPS APT
Hugo DELABROY	Animateur	BPJEPS APT

Transport :

Les transports seront effectués avec 2 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.
Les déplacements sur la commune se feront à vélo. Chaque jeune devra donc amener un vélo en bon état le lundi matin avec un casque.

Les prestataires :

- Art du Déplacement Academy Bordeaux – Blanquefort (stage parkour)
- ASSAM Section Danse – Saint-Aubin-de-Médoc (stage danse)
- Laser Game – Mérignac

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Mardi 22 avril	Mercredi 23 avril	Jeudi 24 avril	Vendredi 25 avril
Matin	Stage : Parkour ou danse	Stage : Parkour ou danse	Stage : Parkour ou danse	Stage : Parkour ou danse
Midi	<i>Repas à la cantine</i>			
Après Midi	Jeux autour du flag	Sortie Vélo	Badminton	Sortie laser game

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL VACANCES vs avril					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		909,20 €	Participations	Unité	Total
ASSAM Section Danse	413,20 €		T1	3	105,00 €
Art du Déplacement Académie Bdx	288,00 €		T2	0	- €
Laser Game Mérignac	208,00 €		T3	0	- €
			T4	0	- €
			T5	0	- €
Locations mobilières		300,00 €	T6	0	- €
	300,00 €		T7	13	1 560,00 €
Alimentation		176,40 €	T8	0	- €
	176,40 €				
Carburant		20,00 €	TOTAL		1 665,00 €
	20,00 €				
Amortissement		69,20 €			
Masse salariale		800,00 €			
			Net communal		609,80 €
TOTAL		2 274,80 €	TOTAL		2 274,80 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	4
Encadrant	2
Nbre heures : 10h/j	80
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	1600
Masse salariale / 2	800
Total séjour réel	2 274,80 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des stages précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3	12%	35,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	2%	49,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	0	3%	63,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	0	1%	78,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	0	1%	92,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	0	2%	106,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	13	79%	120,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	0%	142,00 €
TOTAL GLOBAL		16	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	35 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	92 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	49 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	106 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	63 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	120 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	78 euros	Tranche 8 (hors commune) :	142 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

3 – Tarification de la session sports (10-14 ans) du 28 au 30 avril 2025 (Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse et Sports organise une Session Sports sur trois jours du 28 au 30 avril 2025. Ce programme s'adresse à 12 jeunes de 10 à 14 ans.

Les activités se dérouleront sur les communes de Saint-Aubin-de-Médoc pour l'essentiel des activités et à Mérignac pour la sortie Laser-Game.

Seront proposés durant cette session, du badminton au gymnase du collège Léonard De Vinci, du bumball (sport collectif innovant), du biathlon, le la thèque et une sortie vélo. Enfin, une sortie au Laser-Game sera organisée pour clôturer ces trois jours.

La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Découverte et initiation à différents sports
- Favoriser la pratique sportive d'un public mixte
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes

FONCTIONNEMENT :**L'équipe d'animation :**

NOM	FONCTION
Lucas PAVY	Animateur
Marion FRANCOIS	Directrice / animatrice

Transport :

Les transports seront effectués avec un minibus de 9 places et une voiture de 5 places conduits par l'équipe d'animation.

Chaque jeune devra donc amener un vélo en bon état le lundi matin avec un casque.

Les prestataires :

- Lasergame Mérignac

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 28/04	Mardi 29/04	Mercredi 30/04
Matin	Accueil matin 8h/9h		
	Thèque baseball	Badminton	Bumball
Midi	<i>Repas</i>	<i>Repas</i>	<i>Repas</i>
Après Midi	Biathlon	Sortie vélo	Sortie lasergame
	Accueil soirée 17h/18h		

BUDGET PREVISIONNEL :

SESSION SPORTS AVRIL 2025 PREVISIONNEL					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services			Participations	Unité	Total
Lasergame		156,00 €	T1	2	38,00 €
			T2	0	- €
			T3	1	34,00 €
			T4	0	- €
Alimentation		102,90 €	T5	0	- €
			T6	0	- €
Masse salariale		600,00 €	T7	9	585,00 €
			T8	0	- €
Amortissement		51,90 €	TOTAL	12	657,00 €
			Net communal		253,80 €
TOTAL		910,80 €	TOTAL		910,80 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	3
Nbre Encadrants	2
Nbre heures sur la base de 10h/j	60
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	1200
Masse salariale / 2	600
Total séjour réel	910,80 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	2	12%	19,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	0	2%	27,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	1	3%	34,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	0	1%	42,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	0	1%	49,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	0	2%	57,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	9	79%	65,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	0%	76,00 €
TOTAL GLOBAL		12	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	19 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	49 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	27 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	57 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	34 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	65 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	42 euros	Tranche 8 (hors commune) :	76 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

**4 – Tarification du mini-séjour Ados du 22 au 24 avril 2025
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse et Sports organise un mini-séjour à Arcachon pendant les vacances de printemps. Ce séjour de trois jours s'adresse à douze jeunes de 11 à 17 ans. Arcachon est une ville balnéaire en bord d'océan. Elle est le lieu idéal pour organiser un séjour « aventure » grâce à sa proximité avec le littoral permettant de pouvoir pratiquer des activités en bord de plage.

Durant ce séjour les jeunes pratiqueront plusieurs activités sportives et ludiques dans une ambiance « jeu d'aventure » telles que : course de stand-up paddle, tir à l'arc, parcours du combattant, jeu d'orientation etc... ».

La prestation proposée comprend le transport en minibus, l'hébergement, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes de découvrir notre région
- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs
- Encourager les jeunes à s'ouvrir aux autres, découvrir des pratiques sportives afin d'alimenter et de stimuler leur curiosité
- Susciter l'implication des jeunes sur leur séjour
 - permettre à chacun de s'investir, sur les temps libres et de vie quotidienne
- Favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes à travers :
 - Le respect de l'autre
 - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective
 - L'apprentissage du respect des locaux et du matériel

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'équipe sera constituée de deux animateurs permanents dont un directeur (voir tableau ci-dessous).

Pour les activités spécifiques, des prestataires diplômés interviendront dans le cas échéant.

NOM	FONCTION	DIPLÔMES
MAURIE Jérémy	Directeur	Licence STAPS / BAFD en cours / PSC1
LAPORTE Julia	Animatrice/Assistante sanitaire	Licence science de l'éducation/PSC1

Transport :

Le transport sera effectué avec 1 minibus 9 places et 1 voiture 5 places.

Les prestataires :

- Domaine de la dune Arcachon (hébergement)
- Yak'Océan (activité Koh lanta)

Hébergement et restauration :

- Hébergement de deux nuits au domaine de la dune à Arcachon en demi-pension.

PLANNING PREVISIONNEL :

	Mardi	Mercredi	Jeudi
Matin		Petit-déjeuner sur le domaine Base de loisirs YAK'OCEAN (sanguinet) <i>Koh Lanta</i>	Petit-déjeuner sur le domaine Jeu d'orientation <i>Terra-aventura</i> La Teste de Buch
Midi		Pique-nique sur la base de loisirs	Restauration sur La Teste de Buch
Après-midi	Départ : 14h00 Voyage Installation dans les chambres + activités <i>Koh Lanta</i> sur place	Base de loisirs YAK'OCEAN <i>Koh Lanta</i>	Balade et jeux en bord de plage Retour St Aubin 17h30
Soir	Pique-nique	Dîner sur le domaine + Veillée <i>Koh lanta</i>	

LE BUDGET PREVISIONNEL :

Mini séjour ados du 22 au 24 avril 2025 (Adosvac)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		1 532,00 €	Participations	Unité	Total
2 nuits en demi-pension	1 052,00 €		T1	1	50,00 €
Activité Koh lanta YAK'OCEAN	480,00 €		T2	0	0 €
			T3	0	0 €
			T4	0	0 €
			T5	1	130,00 €
Alimentation animateur		50,00 €	T6	1	150,00 €
Amortissement		51,90 €	T7	9	1530,00 €
Carburant		60,00 €	T8	0	0 €
Masse salariale		720,00 €			
			TOTAL	12	1 860,00 €
			Net communal		553,90 €
TOTAL		2 413,90 €	TOTAL		2 413,90 €

Le calcul de la part de la location du minibus du service jeunesse imputable au séjour se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année.

Ce prix de revient est de 17,30 €/Jour. Le minibus sera utilisé 3 jours, soit $17,30 \times 3 = 51,9$ €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	3
Encadrant	2
Nbre heures sur la base de 12h/j	72
Coût salaire	20,00 €
TOTAL SALAIRE	1440
Masse salariale / 2	720
Total séjour réel	2 413,90 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	1	12%	50,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	2%	70,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	0	3%	90,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	0	1%	110,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	1%	130,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	1	2%	150,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	9	79%	170,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	0%	201,00 €
TOTAL GLOBAL		12	100,00%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	50 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	130 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	70 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	150 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	90 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	170 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	110 euros	Tranche 8 (hors commune) :	201 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

5 – Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025 (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales stipulant qu'une délibération spécifique doit être distincte du vote du budget communal dans le cadre de l'attribution des subventions aux associations ;

Vu la circulaire n° 66/2008/DRCT préfectorale en date du 1^{er} décembre 2008 précisant que les conseillers municipaux exerçant des responsabilités dans une association locale, doivent s'abstenir de participer au vote de cette délibération ;

Vu la jurisprudence constante, notamment de la Cour de cassation, qui énonce qu'un élu Président d'une association ne doit participer ni au vote d'une subvention à cette association, ni au débat précédant ce vote, et doit sortir de la salle lors de l'examen de ce sujet,

Considérant l'avis de la commission Finances en date du 17 mars 2025,

La commune apporte chaque année son soutien à plusieurs associations, au vu de leur projet d'activités et de leur budget prévisionnel, en complément des participations des usagers et des aides versées par d'autres organismes.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'octroyer les subventions suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS SAINT-AUBIN DE MEDOC	SUBVENTIONS 2025
AMICI DELL'ITALIA	300,00 €
APE – JEAN DE LA FONTAINE	300,00 €
APE - MP (Molière / Perrault)	300,00 €
ASSAM Omnisports	24 000,00 €
CESAM	20 000,00 €
CLUB DE SCRABBLE	300,00 €
CLUB ENTREPRISES PORTE DU MEDOC	450,00 €
CSADM (COMMERCES ST-AUBIN DE MEDOC)	500,00 €
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	11 000,00 €
DFCI	6 000,00 €
FCPE - Collège Léonard De Vinci	300,00 €
GENEALOGIE 33	400,00 €
LA BOULE SAINT-AUBINOISE	700,00 €
LA FOULEE SAINT AUBINOISE (avec subvention exceptionnelle de 700 € pour la 10 ^{ème} édition)	1 000,00 € (300€+700€)
LE CHŒUR APPASSIONATA	300,00 €
LE COMITE DES FETES	2 000,00 €
LE MOULIN D'ALBINUS	1 000,00 €
LES AMIS DE LA BOULE	300,00 €
LES INSÉPARABLES DU RIRE (SACD Téléthon)	200,00 €
LES RAISINS VERTS	2 500,00 €
LE RERS (Réseau d'échanges réciproques de savoirs)	750,00 €
PEEP DE SAINT-AUBIN DE MÉDOC collège	300,00 €
SAINT-AUBIN MODEL CLUB	300,00 €
STUDIO 33 MÉDOC	1 000,00 €
Associations St-Aubin TOTAL	74 200,00 €

ASSOCIATIONS HORS SAINT-AUBIN	SUBVENTIONS 2025
AJR (Aide à la recherche d'emploi par le parrainage)	700.00 €
ASSOCIATION LA DIAGONALE DES RÊVES	300.00€
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint Médard	300.00 €
BORDEAUX TECHNOWEST	1 500.00 €
CAUE	300.00 €
Comité d'entente anciens combattants	900.00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE - PORTES OCÉANES	500.00 €
ECMA	2 000.00 €
JSP (Jeunes sapeurs-pompiers Saint-Médard en Jalles)	200.00 €
LA PREVENTION ROUTIERE (Comité de Gironde)	100.00 €
Les clowns stéthoscopes	300.00 €
MÉMOIRE DE BORDEAUX	300.00 €
MISSION LOCALE TECHNOWEST (Fonctionnement)	5 667.00 €
MISSION LOCALE TECHNOWEST (FLAJ)	925.00 €
SCOUTS & GUIDES DE FRANCE	300.00 €
Associations hors Saint-Aubin TOTAL	14 292,00 €
Associations St-Aubin & hors St-Aubin TOTAL GENERAL	88 492,00 €

Il est précisé que les subventions exceptionnelles allouées en cours d'année font l'objet de délibérations spécifiques.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions aux associations telles que présentées dans les tableaux ci-dessus ;
- de dire que la dépense en résultant sera inscrite au budget communal 2025.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ par 26 voix « POUR » (2 élus présidents ou membres de bureau d'associations se déportent et ne participent pas au vote : M. Bernard BARBEAU et M. Patrick BALLANGER).

6 – Vote des taux communaux : impôts directs 2025 (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, le Conseil municipal vote chaque année les taux de la fiscalité directe locale par une délibération spécifique distincte de celle du vote du budget et ce, même si les taux restent inchangés.

Il est précisé que, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les taux de taxe d'habitation votés par les collectivités avaient été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. Il nous était demandé de ne pas en faire mention dans les délibérations fixant les taux de fiscalité en 2020, 2021 et 2022.

Depuis l'année 2023, les communes et EPCI ont dû à nouveau voter un taux de Taxe d'Habitation (TH), ce taux s'appliquant uniquement à la taxation des résidences secondaires (THRS) et à celle des logements vacants (THLV) pour les collectivités l'ayant instituée.

D'autre part, aux termes du I de l'article 1639 A du CGI, « sous réserve des dispositions de l'article 1639 A bis, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives, soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit ».

M. RIETHER expose qu'il est demandé au Conseil municipal d'approuver les taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'année 2025, qui restent inchangés, comme suit :

TAXES	TAUX 2024	TAUX 2025
TAXE FONCIER BATI	42,91 %	42,91 %
TAXE FONCIER NON BATI	57,71 %	57,71 %
TAXE D'HABITATION	21,65 %	21,65 %

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

**7 – Rénovation et agrandissement de la Salle Ronsard – Révision n°3 de l'Autorisation de Programme/Crédits de paiement (AP/CP)
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

Vu la délibération n° 69 en date du 27 juin 2022 approuvant l'ouverture d'une Autorisation de Programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le projet de rénovation et agrandissement de la salle Ronsard,
Vu la délibération n° 36 en date du 13 mars 2023 approuvant la révision n°1 de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le projet de rénovation et agrandissement de la salle Ronsard,
Vu la délibération n° 24 en date du 18 mars 2024 approuvant la révision n°2 de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le projet de rénovation et agrandissement de la salle Ronsard,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 17 mars 2025,

M. Francis RIETHER, rapporteur de la Commission Finances, expose que conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure constitue une dérogation au principe d'annualité budgétaire.

Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissements.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement.

Il est précisé que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP font l'objet d'une délibération du Conseil municipal, distincte de celle du budget.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que la répartition dans le temps et les moyens de financement.

Toutes les modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Compte tenu des évolutions survenues sur le projet, il est proposé au Conseil municipal une 3^{ème} révision de l'AP/CP pour l'opération de rénovation et agrandissement de la salle Ronsard, de la manière suivante :

Autorisation de Programme (AP)			Crédits de paiement (CP)			
N°		Montant révisé des travaux	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Budget 2025	Reste à financer N+1
AP2022-01	Rénovation et agrandissement de la salle Ronsard	1 940 000 €	0.00 €	7 884 €	250 000 €	1 682 116 €

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la révision n°3 de l'Autorisation de Programme telle que détaillée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes ;
- de préciser que les crédits de paiement de 2024 sont inscrits au budget 2025.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

**8 – Révision de l'Amphithéâtre de l'Espace Villepreux – Révision n°4 de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

Vu la délibération n° 69 en date du 05 juillet 2021 approuvant l'ouverture d'une Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le projet de réhabilitation de l'amphithéâtre de l'Espace Villepreux,
Vu la délibération n° 66 en date du 24 juin 2022 approuvant la révision n°1 de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le projet de réhabilitation de l'amphithéâtre de l'Espace Villepreux,
Vu la délibération n° 37 en date du 13 mars 2023 approuvant la révision n°2 de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le projet de réhabilitation de l'amphithéâtre de l'Espace Villepreux,
Vu la délibération n° 25 en date du 18 mars 2024 approuvant la révision n°3 de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le projet de réhabilitation de l'amphithéâtre de l'Espace Villepreux,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 17 mars 2025,

M. Francis RIETHER, rapporteur de la Commission Finances, expose que conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure constitue une dérogation au principe d'annualité budgétaire.

Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissements.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement.

Il est précisé que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP font l'objet d'une délibération du Conseil municipal, distincte de celle du budget.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense travaux, ainsi que la répartition dans le temps et les moyens de financement.

Toutes les modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Compte tenu des évolutions survenues sur le projet, il est proposé au conseil municipal une 4^{ème} révision de l'AP/CP pour l'opération de réhabilitation de l'amphithéâtre de l'Espace Villepreux de la manière suivante :

Autorisation de Programme (AP)			Crédits de paiement (CP)				
N°		Montant révisé des travaux	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Budget 2025	Reste à financer N+1
AP2021-01	Réhabilitation Amphithéâtre Espace Villepreux	1 094 000 €	118.00 €	355 581.00 €	688 311.00 €	50 000.00 €	0.00 €

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la révision n°4 de l'Autorisation de Programme telle que détaillée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes ;
- de préciser que les crédits de paiement de 2025 sont inscrits au budget 2025.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

9 – Vote du Budget communal 2025 (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

M. RIETHER présente au Conseil municipal le projet de Budget primitif communal 2025 ci-joint qui prend en compte les prévisions chiffrées découlant du débat d'orientations budgétaires.

Vu la délibération en date du 17 février 2025, portant sur le rapport d'orientations budgétaires 2025,

Vu la délibération en date du 31 mars 2025, portant attributions des subventions aux associations pour l'année 2025,

Par ailleurs, comme stipulé dans la délibération n°80 du 19 septembre 2022, portant sur la mise en place de la nouvelle nomenclature M57, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Vu la réunion de la Commission Finances en date 17 mars 2025,

Il est demandé au Conseil municipal de voter le budget par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Dépenses de gestion courante :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : **2 410 860,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 012 - Charges du personnel : **5 083 550,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 014 - Atténuation de produits : **1 857 220,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 65 - Autres charges gestion courante : **368 200,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Dont Article 65748 : Subventions : 97 000,00 €

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ par 26 voix « POUR » (2 élus présidents ou membres de bureau d'associations se déportent et ne participent pas au vote : M. Bernard BARBEAU et M. Patrick BALLANGER).

Dépenses financières et exceptionnelles :

Chapitre 66 - Charges financières : **223 500,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : **14 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions : **1 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Dépenses d'ordre de fonctionnement :

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : **1 101 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections : **630 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Total des dépenses de fonctionnement : 11 689 330.00 €

Recettes :

Recettes de gestion courante :

Chapitre 013 – Atténuations de charges : **86 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 70 - Produits des services : **1 426 095,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 73 - Impôts et taxes : **8 392 462,00 €.**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 731 - Impôts et taxes : **538 000,00 €.**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 74 – Dotations et participations : **927 273,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : **110 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Recettes financières et exceptionnelles :

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : **2 500,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 78 – Reprises sur provisions : **2 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Recettes d'ordre de fonctionnement :

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections : **205 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Total des recettes de fonctionnement : 11 689 330,00 €

Section Investissement

Dépenses :

Dépenses d'équipement :

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : **149 500,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Opération 141 : Opération d'équipement- Achat de matériel, outillage et mobilier : **191 250,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Opération 142 – Opération d'équipement – Gros travaux patrimoine : **1 147 450,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Opération 180 –Opération d'équipement – Rénovation et agrandissement salle Ronsard : **250 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Opération 190 –Opération d'équipement – Réhabilitation Amphithéâtre Villepreux : **50 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Opération 211 –Opération d'équipement – Rénovation Ecole Molière : **250 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : **363 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Dépenses d'ordre :

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections : **205 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Total des dépenses d'Investissement : 2 606 200,00 €

Recettes :

Recettes d'équipements :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : **76 200,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Recettes financières :

Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves : **440 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 16 - Emprunts : **359 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Recettes d'ordre :

Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : **1 101 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : **630 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Total des recettes d'Investissement : 2 606 200,00 €

Le budget est présenté pour un montant total de 14 295 530,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur ce budget primitif et de le voter par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder pour l'année 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

**10 – Vote du Budget annexe 2025 de l'Espace Villepreux
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

M. RIETHER présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024 ci-joint qui prend en compte les prévisions chiffrées qui découlent du débat d'orientations budgétaires.

Vu la délibération en date du 17 février 2025, portant sur le rapport d'orientations budgétaires 2025,

Vu la réunion de la Commission Finances en date 17 mars 2025,

Il est demandé au conseil municipal de voter le budget par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Section de Fonctionnement

Dépenses :

Dépenses de gestion courante :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : **134 600,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 012 – Charges de personnel : **57 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Dépenses d'ordre :

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : **4 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Dépenses d'ordre :

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : **5 400,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Total des dépenses de Fonctionnement : 201 000,00 €

Recettes :

Recettes de gestion courante :

Chapitre 74 – Dotations et participations **10 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : **191 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Total des recettes de Fonctionnement : 201 000,00 €

Section d'Investissement

Dépenses :

Dépenses d'équipement :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : **3 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : **6 400,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Total des dépenses d'investissement : 9 400.00 €

Recettes :

Recettes d'ordre :

Chapitre 040 – Opération d'ordre entre sections : **4 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : **5 400,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Total des recettes d'investissement : 9 400.00 €

Le budget total est présenté pour un montant de 210 400.00 €

**11 – Vote du Budget annexe 2025 du Lotissement communal Le Clos des Genêts
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

M. RIETHER présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2025 ci-joint qui prend en compte les prévisions chiffrées qui découlent du débat d'orientations budgétaires.

Vu la délibération en date du 18 septembre 2023, portant sur la création d'un budget annexe « lotissement le Clos des Genêts »,

Vu la délibération en date du 17 février 2025, portant sur le rapport d'orientations budgétaires 2025,

Vu la réunion de la Commission Finances en date 17 mars 2025,

Il est demandé au conseil municipal de voter le budget par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Section de Fonctionnement

Dépenses :

Dépenses de gestion courante :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : **12 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Total des dépenses de Fonctionnement : 12 000,00 €

Recettes :

Recettes d'ordre :

Chapitre 042 – Opération d'ordre entre sections : **12 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Total des recettes de Fonctionnement : 12 000,00 €

Section d'Investissement

Dépenses :

Dépenses d'ordre :

Chapitre 040 – Opération d'ordre entre sections : **12 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Total des dépenses d'investissement : 12 000.00 €

Recettes :

Recettes d'équipement :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : **12 000.00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Total des recettes d'investissement : 12 000.00 €

Le budget total est présenté pour un montant de 24 000.00 €

12 – Décisions du Maire

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Décision n°1 du 14/03/2025 :

Article 1 : De mettre à disposition de Monsieur Patrick GRAVEY, par nécessité de service, l'immeuble principal sis 14, Route de Saint-Médard à Saint-Aubin de Médoc, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, entérinée par une convention de prêt à usage.

Article 2 : Le loyer est fixé à 414 € par mois, conformément à l'avenant n°2 à la convention d'occupation précaire et révocable en date du 14 février 2007 signée entre Bordeaux Métropole et la Commune.

Décision n°2 du 20/03/2025 :

Objet : Attribution du marché de concession de service n°2024/CCS/01 relatif à la mise en place de mobilier urbain d'affichage sur le territoire de la commune de Saint Aubin de Médoc.

Considérant que la commune a lancé une consultation relative à l'objet suscité ;

Considérant que pour la réalisation de la consultation, la commune a publié un avis d'appel public à concurrence au BAOMP + JOUE sous la référence 25-5725 et sur la plateforme E-marchespublics.com, annonce n° 1068038 ;

Considérant qu'il ressort de la consultation que la proposition faite par CITYZ MEDIA, seule société ayant transmis une offre, répond aux critères définis dans le règlement de la consultation ;

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer le marché de concession de service à CITYZ MEDIA – 24-26 Quai le Gallo – 92 100

BOULOGNE-BILLANCOURT, selon le compte d'exploitation prévisionnel fixé pour les 8 années du contrat de concession de service.

Annexe : Compte d'exploitation prévisionnel sur la durée du contrat										
MISE EN PLACE DE MOBILIER URBAIN D'AFFICHAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN DE MEDOC										
CITYZ MEDIA	Nbre de mobiliers	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	TOTAL
A - Recettes publicitaires										
Montant <u>annuelisé</u> des recettes publicitaires pour les mobiliers	6	11 434,00 €	11 548,34 €	11 663,82 €	11 780,46 €	11 898,27 €	12 017,25 €	12 137,42 €	12 258,80 €	94 738,36 €
TOTAL A		11 434,00 €	11 548,34 €	11 663,82 €	11 780,46 €	11 898,27 €	12 017,25 €	12 137,42 €	12 258,80 €	94 738,36 €
B - Coûts liés à la fourniture des mobiliers										
Coût annuel de la mise à disposition des mobiliers	6	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	14 400,00 €
TOTAL B		1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	14 400,00 €
C - Coûts de fonctionnement des mobiliers, des prestations d'affichage public et commercialisation des mobiliers										
<i>Mobilier</i>										
Nettoyage		1 560,00 €	1 575,60 €	1 591,36 €	1 607,27 €	1 623,34 €	1 639,58 €	1 655,97 €	1 672,53 €	12 925,65 €
Maintenance		255,83 €	258,39 €	260,98 €	263,59 €	266,22 €	268,88 €	271,57 €	274,29 €	2 119,76 €
Préparation et pose des affiches publicitaires		1 628,64 €	1 644,93 €	1 661,38 €	1 677,99 €	1 694,77 €	1 711,72 €	1 728,83 €	1 746,12 €	13 494,37 €
Préparation et pose des affiches de la collectivité (pour les faces réservés)										0,00 €
Déplacements et déposes éventuels de mobiliers en cours de contrat (y.c. ingénierie, pose, raccordements, dépose, réfection des sols associés - cf. CC)										0,00 €
sous-total C 1		3 444,47 €	3 478,92 €	3 513,71 €	3 548,85 €	3 584,33 €	3 620,18 €	3 656,38 €	3 692,94 €	28 539,78 €
<i>Impression et mise en place de 20 (à préciser) campagnes annuelles de 8 affiches</i>										
sous-total C 2		983,00 €	992,83 €	1 002,76 €	1 012,79 €	1 022,91 €	1 033,14 €	1 043,47 €	1 053,91 €	8 144,81 €
TOTAL C		7 871,95 €	7 950,67 €	8 030,17 €	8 110,48 €	8 191,58 €	8 273,50 €	8 356,23 €	8 439,79 €	65 224,37 €
D - Marges et Aléas	TOTAL D	1 671,93 €	1 706,65 €	1 741,72 €	1 777,14 €	1 812,91 €	1 849,04 €	1 885,53 €	1 922,38 €	14 367,29 €
Redevance : total A - (total B + total C + total D)		90,12 €	91,02 €	91,93 €	92,85 €	93,78 €	94,72 €	95,66 €	96,62 €	746,70 €

Article 2 : De signer les pièces justificatives du marché

13 – Annexes

- La Note de présentation du Budget primitif communal 2025, du Budget annexe 2025 de l'Espace Villepreux et du Budget annexe du Lotissement communal Le Clos des Genêts ainsi que les 3 Budgets vous ont été transmis par voie dématérialisée le 19/03/2025.